

destination
Suisse



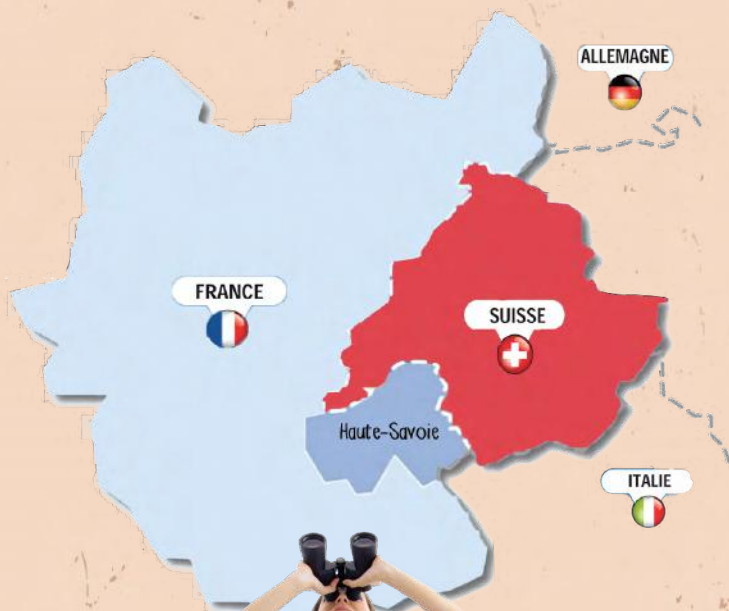
Fiche d'identité Suisse

État fédéral comprenant 4 langues officielles : allemand, français, italien et romanche.

Capital : Berne

Population : 8 425 828 habitants (2016)

Abréviation : CH



édito

Vous trouverez dans ce guide les informations pratiques et conseils pour organiser vos démarches pour vos projets dans trois cantons francophones : Genève, Valais et Vaud.

Pour chacun des thèmes abordés ce document vous apporte des réponses concrètes et concises.

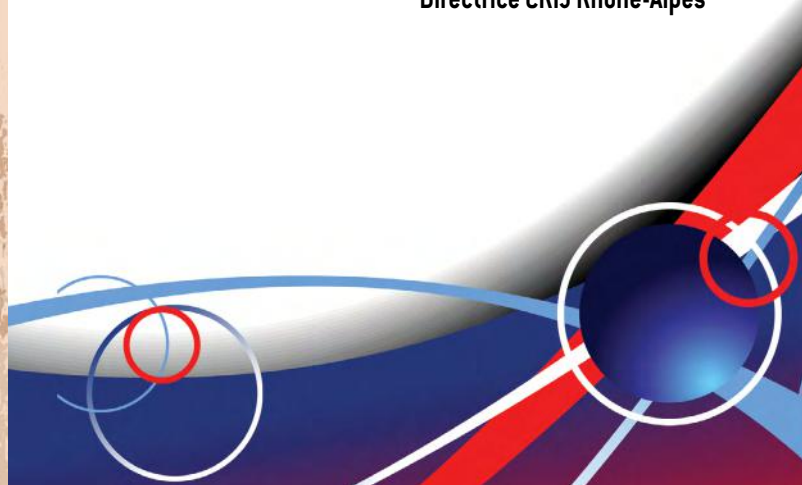
En effet, travailler dans l'un de ces trois cantons peut séduire avec des salaires plus élevés, une fiscalité avantageuse et un taux de chômage moins élevé ; mais il n'est pas facile de trouver un emploi et y vivre coûte plus cher qu'en France.

Concernant les études, la Suisse a passé des accords sur l'enseignement supérieur avec la France mais la sélection est exigeante. Ce guide a donc pour objectif de vous aider à prendre conscience des différents paramètres inhérents à un projet de mobilité dans ces cantons.

Ce document est le fruit d'un travail collectif du réseau Information Jeunesse entre le Centre Régional Information Jeunesse Rhône-Alpes, spécialiste des questions de mobilité internationale et les structures IJ de Haute-Savoie, situées en zone frontalière et toutes confrontées à de nombreuses questions sur le sujet.

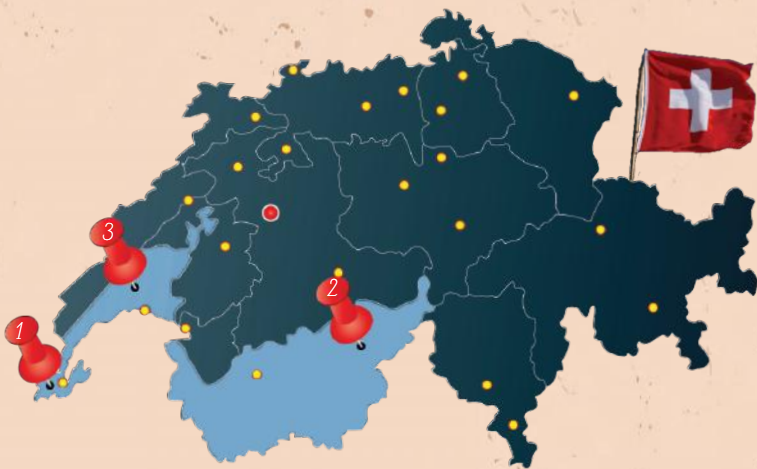
Enfin, ce guide-outil innovant se veut accessible à tous.

Isabelle Kuntz,
Directrice CRIJ Rhône-Alpes



Les cantons en Suisse

Etat fédéral comprenant 26 cantons :
Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures,
Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg,
Genève, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne,
Neuchâtel, Nidwald, Obwald, St-Gall, Schaffhouse,
Schwytz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Uri, **Valais**,
Vaud, Zoug et Zurich.



① Canton de **Genève**
Chef-lieu : Genève
Population : 484 700 habitants
Langue officielle : français
Abréviations : GE

② Canton du **Valais**
Chef-lieu : Sion
Population : 335 700 habitants
Langues officielles : français et allemand
Abréviations : VS

③ Canton de **Vaud**
Chef-lieu : Lausanne - Population : 773 700 habitants
Langue officielle : français
Abréviations : VD

Sommaire

Etudier

La présentation du système éducatif	p. 6
Les conditions d'accès	p. 8
La reconnaissance des diplômes	p. 10
Les bourses et dispositifs	p. 10

Trouver un stage

Qu'est-ce qu'un stage ?	p. 13
La convention et le statut	p. 14
Comment chercher ?	p. 15
Les bourses et aides	p. 16

Trouver un job, un emploi

La distinction entre job et emploi	p. 18
La législation du travail	p. 18
Organiser sa recherche	p. 20
Créer son entreprise	p. 26

Formalités administratives

Se soigner, la protection sociale	p. 28
Les impôts	p. 29
La retraite	p. 30
Les banques	p. 30
La monnaie	p. 31
Le téléphone	p. 31

Mobilité & Logement

Se déplacer	p. 32
Se loger	p. 33

Les contacts en région

Le réseau Information Jeunesse frontalier en Haute-Savoie	p. 34
Le réseau Eurodesk	p. 36



étudier

La présentation du système éducatif

La scolarité est obligatoire de 4 à 15 ans dans toute la Suisse romande.

La scolarité Suisse et Française

France			Suisse	
Niveau	Classe	Age	Niveau	Classe
Collège	3 ^e	14/15 ans	Cycle d'orientation (Genève & Valais) ou secondaire 1 (Vaud)	11 ^e
	4 ^e	13/14 ans		10 ^e
	5 ^e	12/13 ans		9 ^e
	6 ^e	11/12 ans		8 ^e
Primaire	CM2	10/11 ans	Primaire	7 ^e
	CM1	9/10 ans		6 ^e
	CE2	8/9 ans		5 ^e
	CE1	7/8 ans		4 ^e
	CP	6/7 ans		3 ^e
Maternelle	GS	5/6 ans	Ecole enfantine	2 ^e
	MS	4/5 ans		1 ^{ère}
	PS	3/4 ans		

L'enseignement secondaire post-obligatoire

La **filière professionnelle** (apprentissage) se déroule en centre de formation professionnelle (à plein temps avec des périodes de stage, l'apprenti n'est pas un salarié) ou en entreprise (les cours théoriques d'1 à 2 jours par semaine sont donnés à l'école professionnelle et la personne a un statut de salarié).

La **filière culture générale** se fait en école et allie enseignement de culture générale et enseignement spécifique (santé, social, commerce, art, communication et informatique).

La **filière gymnasiale** (suivie dans un collège, un lycée ou un gymnase) permet d'acquérir les connaissances dans les matières générales.

L'enseignement supérieur

Les **Ecoles Supérieures (ES)** sont spécialisées dans les domaines :

- technique,
- restauration,
- tourisme et économie familiale,
- économie,
- agriculture et sylviculture,
- santé et social,
- arts visuels et arts appliqués.

Les **Hautes Ecoles Spécialisées (HES)** concernent les domaines de :

- chimie et sciences de la vie,
- construction et environnement,
- design,
- économie et services,
- mobilité et réhabilitation,
- musique,
- soins et éducation à la santé,
- technologies de l'information et de la communication,
- technologies industrielles,
- travail social.

Les **Hautes Ecoles Pédagogiques (HEP)** assurent la formation du personnel enseignant des écoles publiques.

L'organisation, le contenu et la durée des études varient selon le canton et le niveau d'enseignement visé.

Pour le canton de Genève, il n'y a pas de HEP, la formation se déroule au sein de l'Université de Genève.



à savoir

Comment trouver un établissement ?

<http://sceneeducative.educa.ch/fr>

rubrique Système éducatif/Institutions de l'éducation/Ecoles en Suisse

à Infos

Canton de Genève

Direction Générale de
l'Enseignement Obligatoire
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
Tél 0041 22 237 04 00

www.ge.ch/enseignement-obligatoire

Canton du Valais

Service de l'enseignement
Place de la Planta 1
1950 Sion
Tél 0041 27 606 42 00

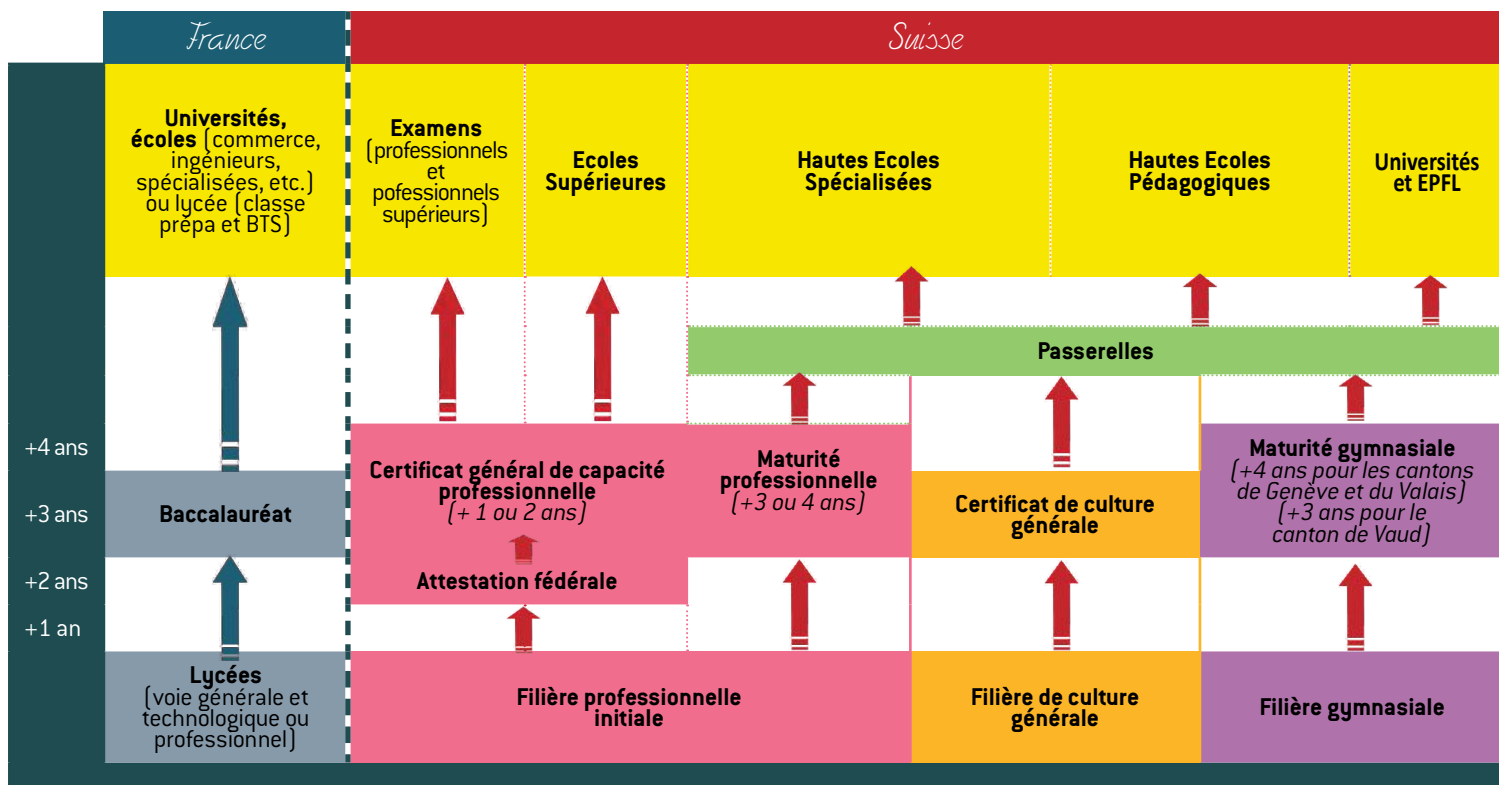
www.vs.ch/enseignement

Canton de Vaud

Direction Générale de
l'Enseignement Obligatoire
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne
Tél 0041 21 316 32 32

www.vd.ch
rubrique Thèmes/Formation

L'organisation du système secondaire post-obligatoire et supérieur



Source : www.orientation.ch

Les conditions d'accès

Enseignement primaire et secondaire

Un enfant peut parfaitement intégrer un établissement scolaire en Suisse dans la limite des places disponibles.

Etudes supérieures

Chaque université applique ses propres critères d'entrée et pratique des coûts différents pour les frais d'inscription. Par exemple, l'université de Genève exige, pour les étudiants français, une mention assez bien au Baccalauréat.

L'étudiant européen devra faire une demande d'autorisation de séjour, auprès de l'Office Cantonal de la Population, du canton d'études. Il recevra une autorisation B d'étudiant valable pour la durée de ses études. Ce permis lui donne le droit de travailler à 40 % sur le sol Suisse.



www.frontalier.org

rubrique Au quotidien/Scolarité et formation

La reconnaissance des diplômes

Il existe 3 diplômes communs à toutes les universités suisses et européennes : Licence (Bachelor en Suisse), Master, Doctorat (LMD).

Pour qu'un diplôme de l'Union européenne soit reconnu par la Suisse, il faut que le contenu et la durée de formation soient comparables à des diplômes équivalents, délivrés en Suisse, et vice-versa.

attention !

La reconnaissance des diplômes, prévue par l'Accord sur la libre circulation des personnes, ne s'applique qu'aux personnes voulant exercer une profession (accès au marché du travail). Elle ne peut être invoquée pour la reconnaissance de titres académiques dans le but de poursuivre des études en Suisse ou dans l'Union européenne.

www.frontalier.org
rubrique Au quotidien/
scolarité et formation

Pour toute question concernant la reconnaissance de **diplômes universitaires** :

Swissuniversities
Effingerstrasse 15
3001 Berne
Tél 0041 31 335 07 40
www.swissuniversities.ch/fr
rubrique Reconnaissance

Pour toute question concernant la reconnaissance des **diplômes non universitaires** :

Secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
Effingerstrasse 2
3003 Berne
Tél 0041 58 462 28 26
www.sbf.admin.ch
rubrique Reconnaissance de diplômes étrangers

Les bourses et dispositifs

Bourse de l'Etat français : bourses de l'enseignement supérieur

Un étudiant qui bénéficie des bourses sur critères sociaux en France peut les conserver uniquement si sa formation en Suisse dépend du ministère de l'Enseignement supérieur en France.

www.crous-grenoble.fr
www.crous-lyon.fr

Bourse de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Les dispositifs de la Région élargie ne sont pas encore formalisés, se renseigner auprès de son établissement d'enseignement.

Aides départementales

Certains départements proposent des prêts d'honneur remboursables en faveur des étudiants qui rencontrent des difficultés financières pour poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Il s'agit de bénéficier, sous certaines conditions, d'un prêt sans intérêt.

Contact : Conseil Départemental de son lieu de résidence

Bourses de l'Etat suisse

....Canton de Genève

- Aide pour les étudiants majeurs bénéficiant d'un permis de travail frontalier pour financer des formations.

www.ge.ch
rubrique Thèmes/Ecoles et formations/CAF

- Pour une bourse ou un prêt d'études une demande doit être remise au plus tard 6 mois après le début de l'année scolaire.

www.geneve.ch
rubrique Thèmes/Ecoles et formations/
Aides financières/bourses

Dépôt de demande par courrier :
Service des bourses et prêts d'études (SPBE)
Rue Pécolat 1 - CP 1603
1211 Genève 1

....Canton du Valais

Bourse et prêt d'études pour toute personne domiciliée dans le canton, effectuant une formation sanctionnée par un diplôme fédéral ou cantonal, dans un établissement reconnu.

www.vs.ch/web/sajfs/demande-des-prets-et-bourses-d-etudes

...Canton de Vaud

- Bourse pour étudiants en Master à l'Université de Lausanne (UNIL)

www.unil.ch/international

- Bourse d'excellence de l'EPFL (Ecole Fédérale Polytechnique de Lausanne)

<http://sae.epfl.ch/bourses>

Infos

+ www.orientation.ch
www.studyingswitzerland.ch
<http://boursesdetudes.educa.ch/fr>
www.euroguidance-france.org
www.frontalier.org
Groupement transfrontalier européen
50 rue de Genève - BP 35
74103 Annemasse Cedex
Tél 04 50 87 78 90
www.citedesmetiers.ch/geneve
Cité des métiers et de la formation du Grand Genève
6 rue Prévost Martin
1205 Genève
Bourses de la confédération suisse :
www.sbf.admin.ch
rubrique Thèmes/Education générale/
bourses





trouver un stage

En France le stage est une expérience professionnelle validant un cursus de formation en Suisse, c'est « une première expérience ».

Je suis	Je dois faire un stage	Je m'informe		
		Pour le canton de Genève	Pour le canton du Valais	Pour le canton de Vaud
Scolarisé et domicilié en France	en Suisse	- mon établissement d'enseignement - une structure Information Jeunesse	- mon établissement d'enseignement - une structure Information Jeunesse	- mon établissement d'enseignement - une structure Information Jeunesse - l'Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle (OCOSP)
Non scolarisé mais domicilié en France	en Suisse	- la Mission locale ou Pôle emploi - une structure IJ	une structure IJ	- une structure IJ - l'OCOSP
Scolarisé et domicilié en Suisse	en Suisse	stage de découverte : mon établissement d'enseignement	- mon établissement d'enseignement - un Conseiller d'Orientation Scolaire et Professionnel (COSP)	- mon établissement d'enseignement - l'OCOSP
Non scolarisé mais domicilié en Suisse	en Suisse	stage d'observation : l'Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC)	- mon établissement d'enseignement - un COSP	l'OCOSP
Scolarisé et domicilié en Suisse	en France	mon établissement d'enseignement	mon établissement d'enseignement	mon établissement d'enseignement

Qui est-ce qu'un stage ?

....Canton de Genève

Il existe plusieurs types de stages :

-> **Orientation** : permet de connaître les motivations et les prédispositions requises pour exercer un métier.

- Stage d'observation et de découverte de 2-5 jours en entreprises en dernière année de l'école obligatoire (scolarité jusqu'à 15 ans) afin de confirmer ou d'infirmer une orientation scolaire.

- Stage d'expérimentation préalable à l'admission dans différentes écoles pour les personnes non scolarisées, en fin de scolarité et adultes afin de découvrir un métier.

-> **Formation** : stages inclus dans un cursus de formation.

-> **Insertion** : stages visant l'ensemble de la population (normalement Suisse) à la recherche d'un emploi.

Il existe différents types de stage d'insertion se renseigner :

Office Cantonale de l'Emploi

Rue des Gares 16
1211 Genève 2
Tél 0041 22 546 36 66

www.ge.ch/interface-entreprises

rubrique Répertoire des stages

....Canton du Valais

Il existe plusieurs types de stages :

- Stage de découverte (choix professionnel) : permet de connaître les motivations et les prédispositions requises pour exercer un métier.

- Stage d'orientation (choix professionnel) : c'est l'exploration des activités principales du métier et de collaboration au sein de l'entreprise d'une durée de 2 à 5 jours.

- Stage de sélection (postulation) : il se fait dans le cadre d'une candidature pour une place d'apprentissage.

En principe, les stages se font pendant les vacances. Pour effectuer un stage sur le temps scolaire, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'école.

Les stages se déroulent au sein de l'administration cantonale pour une durée maximale de 6 mois.

Bien que les stages soient autorisés dès l'âge de 13 ans révolus, ceux-ci s'adressent en priorité à des jeunes en fin de scolarité obligatoire. Ils peuvent aussi s'envisager pour des personnes plus âgées : les conditions et horaires varient en fonction de l'âge.

D'autres stages professionnels dans le canton du Valais sont proposés aux demandeurs d'emploi qui bénéficient de l'assurance-chômage, ayant achevé une formation ou en réorientation professionnelle et qui souhaitent rester en activité.

www.vs.ch/enseignement

....Canton de Vaud

-> Si vous êtes scolarisé, il existe 3 types de stage :

- Au collège (« l'école obligatoire ») : un stage peut être fait avant de chercher une place en apprentissage.

- Au lycée (« le gymnase ») : un stage non rémunéré de deux semaines est obligatoire pour obtenir son diplôme (12 semaines sur 3 ans pour l'option socio-éducative).

- À l'université : un stage peut se faire pendant ou après le diplôme et peut concerner un domaine qui n'a pas de lien avec sa formation.

-> Si vous souhaitez vous professionnaliser, il existe plusieurs types de stage : « professionnel », « d'essai », « d'observation », « de découverte », « d'orientation », « d'entraînement au travail »... Pour pouvoir y prétendre, il faut être domicilié dans le canton, à l'exception des personnes dont le contrat de travail porte la mention « stage ».



La convention et le statut

Effectuer un stage signifie qu'il existe au moins un accord entre le stagiaire et l'entreprise qui l'accueille. Cet « accord » est formalisé par ce que l'on appelle : une « convention de stage ».

Une convention de stage **spéciale stage à l'étranger** est délivrée par certains établissements scolaires.

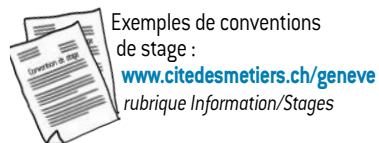
Les structures d'insertion en partenariat avec l'Office pour l'Oriente, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) peuvent être porteuses d'une assurance pour le stagiaire.

....Canton de Genève

Dans la mesure où il s'agit d'un stage et donc d'un contrat à durée déterminée, l'employeur ne peut le résilier, à moins d'une faute grave.

Le stage comporte en principe une rémunération qui doit correspondre aux tarifs usuels de la branche et du lieu de travail.

Dans certains cas, l'institution responsable du stagiaire assure le jeune contre les accidents professionnels. La rubrique assurance est définie avant le stage entre l'institution organisatrice et l'entreprise.



....Canton du Valais

Les stages d'observations sont organisés par les associations professionnelles ou entreprises et par le canton du Valais, le jeune peut organiser individuellement son stage en prenant directement contact.

Pour les stages professionnels, il faut en premier lieu se renseigner auprès de son conseiller de l'Office Régional de Placement (ORP).

www.vs.ch/web/osp/stage

....Canton de Vaud

-> **Si vous êtes scolarisé**, la convention est obligatoire. Elle est tripartite, elle doit être signée entre 3 acteurs : l'école, l'entreprise et le stagiaire. Votre établissement fixe les dates de stage, à l'université, le stage peut se faire pendant ou après le diplôme.

-> **Si vous souhaitez vous professionnaliser**, la convention est remplacée par un contrat de travail bipartite, signé par le stagiaire et l'employeur, dans lequel est ajoutée la mention « stage ».

Le stagiaire est alors un employé à part entière. Il faut :

- trouver soi-même une place de stage en entreprise,
- signer un contrat avec l'employeur,
- avoir le permis G (l'employeur fait lui-même les démarches).

à savoir

Les **ressortissants extra-communautaires**, avec un titre de séjour français, doivent répondre à plusieurs conditions et faire une « demande de stage pour personne hors union européenne avec titre de séjour français » (formulaire 1350).

Service de la population (SPOP)
Avenue de Beaulieu 19
1014 Lausanne
Tél 0041 21 316 49 49

Comment chercher ?

De manière générale, il faut anticiper toute recherche de stage le plus tôt possible.

Dans tous les cas pour trouver un stage, il faut en faire la demande et rédiger un CV suivant les usages du pays, accompagné d'une lettre de motivation. Le contenu de la lettre doit reprendre l'objectif de votre stage et doit être adressé au lieu dans lequel vous souhaiteriez effectuer votre stage.

www.suisse.enligne-fr.com
www.optioncarriere.ch/emploi-stage.html
www.job4students.ch
www.stages-emplois.ch

www.cagi.ch
rubrique ong/offres d'emploi, stage, bénévolat

www.kapstages.com

Annuaire d'entreprises :

www.europages.fr
www.local.ch
www.cfsci.ch

....Canton de Genève

Contact :

La Cité des Métiers du Grand Genève
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève
Tél 0041 22 388 44 00
www.citedesmetiers.ch/geneve

....Canton du Valais

Contact :

Etat du Valais
Service des Ressources humaines
Place de la Planta 3
1950 Sion
Tél 0041 27 606 27 50
www.vs.ch/web/srh/stellenborse

....Canton de Vaud

Contact :

Office Cantonal d'Oriente Scolaire et Professionnelle (OCOSP)
Rue de la Borde 3D
1014 Lausanne
Tél 0041 21 316 11 20

Informe les élèves et leur famille, les jeunes en situation de transition ou de formation, les adultes sur les études, les professions et apporte des conseils pour construire et réaliser les projets en fonction des compétences, des intérêts et des exigences du marché de l'emploi et de la formation.

Candidature auprès des organisations internationales

Les organisations internationales offrent des possibilités de stages, rémunérés ou non, destinés à un petit effectif de candidats (très souvent de niveau Bac+3 minimum et ayant des compétences spécifiques).

Les formulaires de candidature sont sur Internet.

www.diplomatie.gouv.fr
rubrique Emploi, stage, concours
<http://whc.unesco.org/fr/emplois>
www.unric.org/fr
<https://careers.un.org>
www.oecd.org





Le volontariat international en entreprise ou en administration (VIE/VIA)

Il s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 28 ans, de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, en règle avec les obligations du service national de leur pays.

Le volontaire international effectue sa mission au sein d'une entreprise française à l'étranger, ou dans des établissements dépendants du ministère des Affaires étrangères ou de la Direction générale du Trésor et de la politique économique (mission économique, centres culturels, ambassades, etc.).

Les qualifications demandées sont souvent élevées pour le VIE. Le candidat peut trouver lui-même sa mission, en démarchant les entreprises.

Les volontaires perçoivent une indemnité forfaitaire. Les missions peuvent durer 6 à 24 mois. Les frais de voyage et la protection sociale sont pris en charge.

www.civiweb.com

Les bourses et aides

Le stagiaire peut être rémunéré, défrayé ou pas. Ce point est à négocier avec l'employeur. En parallèle, des aides financières et des programmes existent.

Cursus scolaire en France

-> Bourse de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Les dispositifs de la Région élargie ne sont pas encore formalisés, se renseigner auprès de son établissement d'enseignement.

Contact :

Espace Rhône-Alpes
ZAC Etoile Sud-Ouest
13 avenue Emile Zola
Immeuble Etoile du Sud
74100 Annemasse
Tél 04 26 73 61 26

Cursus scolaire en Suisse

Renseignez-vous auprès de votre établissement d'enseignement.

Hors cursus scolaire

-> Eurodyssée

Ce programme d'échange de la région Rhône-Alpes s'adresse aux 18-30 ans domiciliés en Auvergne Rhône-Alpes, demandeurs d'emploi (de niveau CAP à Bac+5) et propose des stages professionnels hors cursus scolaire et universitaire. Il s'agit d'un complément post-formation en vue d'élargir les compétences professionnelles et de favoriser l'accès à l'emploi.

Le stage, de 3 à 7 mois, effectué en entreprise dans une autre région d'Europe est accompagné d'une formation linguistique.

www.eurodysssee.eu

Contacts :

Guidance 73 - MIFE de Savoie

379 faubourg Montmélian
73000 Chambéry
Tél 04 79 33 87 87

eurodysssee@mife73.com

Centre Régional Information

Jeunesse Rhône-Alpes

66 cours Charlemagne
69002 Lyon
Tél 04 72 77 00 66
eurodysssee@crijrhonealpes.fr

-> Vous êtes demandeur d'emploi ?

Renseignez-vous auprès de votre Mission locale ou Pôle emploi afin de vérifier si votre projet est réalisable en Suisse.

notes





trouver un job un emploi

La distinction, entre job et emploi

Un job ne demande pas de diplôme et il a obligatoirement une durée déterminée. Le plus souvent, il relève du travail saisonnier. Les principaux secteurs fournissant ce type d'emploi sont le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, l'agriculture, le commerce et les services.

Un emploi demande en principe d'avoir des compétences et souvent d'être diplômé. La durée du contrat peut être déterminée ou indéterminée.

Légalement, pour un job comme pour un emploi, un contrat doit être signé entre l'employeur et le salarié.

La législation du travail

Quel type de contrat ?

Pour les personnes habitant en France et travaillant en Suisse, c'est le droit du travail suisse qui prime (sauf accord contractuel contraire). Beaucoup plus souple et libéral que le droit du travail français, la liberté de licenciement est un des piliers régissant le droit du travail suisse. L'employeur n'a pas l'obligation de justifier un licenciement.

Cependant, il ne peut pas licencier pour de « mauvaises raisons » (discrimination, etc.), pendant un arrêt maladie ou un accident ou une grossesse.

Il existe différents contrats de travail :

- Le **Contrat à Durée Indéterminée (CDI)** est très fréquent puisque le congé peut être donné facilement.

- Le **Contrat à Durée Déterminée (CDD)** est utilisé avant tout pour des missions ponctuelles limitées dans le temps.

- Le **travail occasionnel (ou auxiliaire)** est conclu, en principe, pour une durée déterminée relativement brève.

- Le **contrat sur appel** est caractérisé par une activité irrégulière, très souvent d'une durée indéterminée. Il y a « travail sur appel » si et seulement si l'employeur fait appel à une personne qui donne suite à cet appel.

Les Conventions Collectives du Travail (CCT)

Elles sont différentes selon les cantons, les domaines et les branches de travail.



www.ge.ch
rubrique thèmes/travail/condition de travail/conventions collectives de travail
www.vs.ch/web/spt/conventions-collectives-de-travail-cct-
www.fve.ch
site de la fédération vaudoise des entrepreneurs

Les conditions de travail

-> Le salaire

En Suisse, il n'existe pas de salaire minimum généralisé comme le SMIC. La plupart des métiers ont des salaires minima fixés par les conventions collectives.

-> Les congés payés

20 jours de congés par an pour 5 jours de travail par semaine et 25 jours pour les salariés de moins de 20 ans.

-> La durée du travail

Il n'existe pas de durée légale de travail mais la durée maximum est de 50h/semaine qui varie selon le domaine d'activité. La moyenne est de 42 h/semaine.

www.travailler-en-suisse.ch

rubrique Travailler

www.frontalier.org

rubrique Vos droits

-> Les permis de travail

Le permis est obligatoire sauf pour les contrats de moins de 90 jours. Sans cela, on risque une interdiction d'entrée en suisse de 3 ans et une amende de 10 000 Fr.

Pour les saisonniers, avec un contrat de travail inférieur à 3 mois au cours de l'année civile, il n'y a pas besoin de permis.

Les différents types de permis :

- Le **permis B** : pour résident longue durée.

- Le **permis L** : pour résident courte durée, pour une activité de moins d'1 an.

- Le **permis C** : autorisation d'établissement.

- Le **permis G** : pour frontalier. Il est délivré pour une durée de 5 ans ou pour les contrats de moins d'1 an il correspondra à la durée du contrat.

Comment obtenir un permis de travail ?

C'est presque toujours l'employeur qui s'en charge. Il faut un contrat de travail signé ou une promesse d'embauche pour pouvoir y prétendre. Il est possible de commencer à travailler à partir du moment où la demande est déposée à l'administration cantonale.

Pour l'obtention du permis G, les démarches se font auprès des autorités cantonales compétentes :

Contacts :

Service Etrangers et Confédérés

Tél 0041 22 546 48 88

- 88 route de Chancy

1213 Onex

- CP 2652

1211 Genève 2

Service de la Population et des Migrations du Valais

Avenue de la Gare 39

1950 Sion

Tél 0041 27 606 55 52

www.sem.admin.ch/sem/fr/home.html

Service de l'Emploi du Canton de Vaud

Rue Caroline 11

1014 Lausanne

Tél 0041 21 316 61

www.vd.ch



www.ge.ch
rubrique Thème/Citoyenneté/
Etrangers et Confédérés/Formulaires
www.vs.ch
rubrique recherche par thème/emploi
www.vaud.ch
rubrique Internationale/Expa Guide/
Travailler/Permis de séjour et de travail

-> Le chômage

Pour les frontaliers, après un licenciement ou une fin de contrat, vous devrez **vous inscrire à Pôle emploi** en France. Vous devrez vous rendre à la caisse primaire d'assurance maladie, le régime de protection sociale dépendra de l'ouverture des droits au chômage.

Pour les travailleurs étrangers résidents en Suisse, ils bénéficient des mêmes conditions de chômage que les Suisses.

Il existe 2 sortes de chômage :

- Le **chômage total** : vous n'avez plus d'emploi, vous êtes indemnisé par Pôle emploi avec pour référence votre dernier salaire annuel moyen.

Contact : Tél 3949

www.pole-emploi.fr
<http://emploi-store.fr>

- Le **chômage partiel ou réduction du temps de travail** : c'est une forme particulière de chômage. Le salarié, tout en restant lié à l'employeur par un contrat de travail, a droit à certaines allocations.

Il n'y a aucune démarche particulière à effectuer c'est l'employeur qui s'occupe de tout.

www.travailler-en-suisse.ch
rubrique Avantages sociaux

www.cptfe.asso.fr
défense des intérêts des travailleurs frontaliers en Suisse et en Allemagne

....Canton de Genève

Caisse cantonale genevoise de chômage

Rue de Montbrillant 40 - CP 2293
1211 Genève 2
Tél 0041 22 919 84 00

Office cantonale de l'emploi

Rue des Glacis-de-rive 6 - CP 3938
1211 Genève
Tél 0041 22 546 37 80

www.ge.ch
rubrique Organisation/Services et Offices/
Office Cantonale de l'Emploi

....Canton du Valais

Caisse cantonale de chômage

Place du Midi 40
1951 Sion
Tél 0041 27 606 15 00
www.espace-emploi.ch

....Canton de Vaud

Caisse cantonale vaudoise de chômage

Rue Caroline 9bis
1014 Lausanne
Tél 0041 21 316 60 60
www.vd.ch

Organiser sa recherche

Trouver un job

Pour mettre toutes les chances de votre côté, parlez de votre recherche autour de vous (parents, amis et voisins) pour effectuer des petits travaux ou des services. Prospectez auprès des administrations communales (Carouge, Onex, Vernier, Meyrin, etc.), des grands magasins (Coop, Migros, Manor, etc.) et commerces qui livrent à domicile (pharmacies, fleuristes) et qui peuvent avoir besoin d'un coursier.

Les caves et vignes dans le canton de Genève et Vaud sont bien développées, pensez aux vendanges.

Où chercher ?

www.fvv-va.ch
Fédération vaudoise des vignerons
www.vins-geneve.ch
Cavistes et domaines de vins sur Genève
www.asve.net
Association suisse des vignerons et encaveurs indépendants
www.petitboulot.ch
portail de petites annonces
www.adosjob.ch
Bureau de placement universitaire (pour les étudiants immatriculés uniquement) et pour les 15 à 22 ans

www.alamaison.ch

Services au domicile des particuliers

www.cvaj.ch

Centre vaudois d'aide à la jeunesse pour les étudiants à la recherche d'un job

www.adospro.ch

Service de placement et d'accompagnement gratuit pour les 13-25 ans

www.etujobs.ch

www.etudiants.ch

Jobs pour étudiants

<http://emplois.indeed.ch>

www.publicjobs.ch

www.jobtic.ch

www.jobsup.ch

www.jobs.ch/fr

Trouver un emploi

Les méthodes de recherche d'emploi diffèrent peu en France et en Suisse.

-> Candidatures spontanées

Il faut démarcher directement auprès de l'employeur et effectuer des recherches de structures dans les annuaires d'entreprises et d'association.

-> Où chercher ?

www.ge.ch/occe

www.fve.ch

Fédération vaudoise des entrepreneurs, annuaires et liens sur les différents secteurs

www.travailler-en-suisse.ch

www.suisse-romande.com

www.jobup.ch

www.portail-emploi.ch

www.topjobs.ch

www.monster.ch

www.jobtic.ch

www.optioncarrière.ch

www.educh.ch

www.lausanne.ch

www.fasl.ch

www.chuv.ch

www.emploi-lausanne.ch

-> Les cabinets de recrutement

Certains sont spécialisés par domaine, d'autres sont généralistes. Ils recherchent des employés de toutes provenances pour des postes précis pour une durée indéterminée, avec ou sans expérience en Suisse.

Les postes proposés peuvent être fixes (CDI ou CDD) ou en intérim, dans des secteurs variés : banque et finance, l'horlogerie, la santé, le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, etc.

Les journaux, la presse (La Tribune de Genève, le Matin, 24h, etc.), les réseaux sociaux et professionnels (Rezonance, xing, linkedin, viadeo, etc.).

Ce sont des méthodes efficaces pour trouver des annonces d'emploi en Suisse.

Comment candidater ?

Les employeurs attendent un dossier complet comprenant : un **CV**, une **lettre de motivation**, une **copie des diplômes et des certificats de travail** et des **lettres de recommandations** de vos anciens employeurs.

Si vous transmettez votre candidature par e-mail ou courrier, envoyez vos CV et lettre de motivation et mentionner « dossier complet disponible sur demande ».

Si vous la déposez en direct, votre dossier devra être complet.



Faire un CV

Le CV contient plusieurs parties : les **compétences**, l'**expérience professionnelle**, la **formation**, les **compétences en informatique, langues**, les **centres d'intérêt** et les **références**.

Il doit faire 4 pages maximum car il se veut aéré et très précis (concernant les lieux et adresses de vos anciens employeurs, les dates, etc.).

La forme et la qualité priment, le papier et la photo si vous en mettez une doivent être de bonne qualité, et l'orthographe irréprochable.

à savoir

Certains diplômes français n'ont ni la même appellation, ni la même équivalence en Suisse.

Attention, si aucune demande officielle d'équivalence de votre diplôme n'a été faite, il faut toujours mentionner le diplôme français et ensuite donner l'équivalence ou expliquer le niveau.
Ex : BTS équivalence du Brevet fédéral ou Baccalauréat équivalence de la maturité.

Le certificat d'aptitude professionnel (CAP) ou le Baccalauréat professionnel peuvent être assimilés au Certificat Fédéral de Capacité (CFC).

Si besoin, détaillez les compétences que vous avez acquises : utiles pour les jeunes diplômés qui n'ont pas beaucoup d'expérience.

Précisez l'intitulé du diplôme quand il n'y a pas d'équivalence (exemple : BEP, BAFA...).

Séparez formation scolaire et professionnelle.

Pour vos diplômes, indiquez leurs équivalents dans le pays ou détaillez le contenu de votre formation.

Infos



www.vaudfamille.ch

degrés et niveau d'études sur le canton de Vaud

www.vd.ch

reconnaissance et traduction des diplômes

www.travailler-en-suisse.ch



le curriculum vitae (CV)

Prénom NOM
Adresse

Age
Nationalité France
Situation (célibataire, marié...)
Permis de conduire B

Tél : 0033 4 50 00 00 00
Natel : 0033 6 00 00 00
Courriel : duponteric@postule.fr

Objectif/Intitulé du poste

Les appellations peuvent être différentes en France. Pensez à regarder l'intitulé du poste auquel vous postulez et reprenez le même terme.

Compétences

Nommez et expliquez toutes les compétences que vous avez acquises au cours de vos études et de vos différents emplois.

Citez vos expériences les plus récentes avec les dates et lieux précis.

Expériences professionnelles

01/2012 - 11/2013 « Intitulé métier » dans la société
J'ai contribué à (expliquez ce que vous avez fait)

03/2011 - 12/2012 « Intitulé métier » dans la société
J'ai contribué à (expliquez ce que vous avez fait)

Formation

2009-2010 Baccalauréat S équivalence Maturité, (précisez les options de ce Bac), Nom et lieu du lycée

Informatique

Indiquez les noms des différents logiciels que vous maîtrisez et à quel niveau (ex : « Word : bonne connaissance », soit 80 % des fonctions du logiciel)

Langues

Allemand : maîtrise parfaite
Anglais : excellentes notions (séjour de 8 mois en Angleterre à ...)

Ces 2 langues sont très demandées voire indispensables pour certains domaines.

Hobby

Je suis passionné(e) de (détaillez votre ou vos passions et ce que vous faites, n'hésitez pas à faire des phrases complètes)

Facultatif. Il faut vraiment avoir une passion ou que cela soit en lien avec l'annonce.

Références

Nom de la société
Nom de la personne mise en référence, (précisez son poste et sa responsabilité au sein de la société)

Prévenez les personnes concernées que vous les faites figurer dans cette rubrique.

la lettre de motivation

Elle est constituée de **3 parties**.

Prénom NOM
Adresse
France

Tél : 0033 4 50 00 00 00
Natel : 0033 6 00 00 00
Courriel : duponteric@postule.fr

Nom de l'entreprise
Nom du correspondant
Service de l'entreprise
Adresse

Ville,
le ... *[date : jour mois et année]*

Objet : Référence/Réponse à une annonce/Candidature spontanée

Madame, Monsieur,

ACCROCHE

La raison de votre candidature : réponse à une annonce, candidature spontanée...
L'accroche doit capter l'intérêt de votre interlocuteur.

DÉVELOPPEMENT

Mettez en valeur vos compétences et qualités en rapport avec la fonction et les missions du poste que vous convoitez.
Illustrez par des exemples tirés de votre expérience.
Montrez ce que vous apporterez à l'entreprise.

DEMANDE D'ENTRETIEN

Exemple : « Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma candidature, je me tiens à votre disposition pour un entretien. »

FORMULE DE POLITESSE

Exemple : « Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. »

Eric Dupont
Signature

La conclusion

Proposez à l'employeur de le rencontrer afin de lui présenter plus en détails vos compétences et votre motivation pour le poste.

notes





Créer son entreprise

Il est possible de créer ou reprendre une entreprise suisse pour tous ressortissants européens (sauf les roumains et bulgares).

Monter son entreprise peut être fait très rapidement en Suisse.

Les principaux types de sociétés :

- la Raison Individuelle (RI),
- la société en commandite,
- la Société simple (SS),
- la Société en Nom Collectif -quasi-personnalité- (SNC),
- la Société A Responsabilité Limitée (SARL),
- la Société Anonyme (SA),
- la société de coopérative.

<http://zefix.admin.ch>

pour enregistrer votre entreprise en ligne

Contacts :

Office du registre du commerce du Canton de Genève

Rue du Puits-St-Pierre 4
CP 3597
1211 Genève 3
Tél 0041 22 546 88 60

Office du registre du commerce du Valais Central

Place du Midi 30
CP 1176
1951 Sion
Tél 0041 27 332 92 05

Office du registre du commerce du Canton de Vaud

Rue Grenade 38
CP 198
1510 Moudon
Tél 0041 21 557 81 21



www.kmu.admin.ch

site complet sur les démarches à effectuer pour créer son entreprise

<https://ge.ch>

rubrique entreprise, site rassemblant toutes les informations concernant la création des entreprises

www.vaud.ch/fr

rubrique prestation puis entreprise site d'aide à la création

www.creer-mon-entreprise.ch

www.cvci.ch

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CCI)

<http://cci-valais.ch>

Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie (CCI)

www.ccig.ch

Chambre genevoise du commerce et de l'industrie (CCI)

www.travailler-en-suisse.ch

site d'information pour les frontaliers



à savoir

Aides financières

Il existe des aides financières à la création et au développement des entreprises comme le FAE, Fondetec, Venture Kick ou le Microcrédit solidaire suisse.

Retrouvez les coordonnées en ligne !

www.ge.ch

rubrique guichet pme-pmi

Forum des Voyageurs

« Fais de ta vie un rêve et d'un rêve, une réalité. »
Antoine de St-Exupéry



www.facebook.com/forumvoyageurs

Tout sur la mobilité internationale
(actus & événements)



formalités administratives

Se soigner, la protection sociale

Les frontaliers exerçant une activité professionnelle en Suisse, quel que soit le canton, ne bénéficient plus systématiquement de la sécurité sociale française et doivent donc faire les démarches dès leur 1^{er} jour de travail.

L'assurance santé étant obligatoire, les travailleurs frontaliers doivent **choisir entre 2 systèmes d'assurance** maladie :

-> **En France**, il est possible de s'affilier au Régime de Sécurité sociale des frontaliers (CMU Frontalier), auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

www.ameli.fr

rubrique assurés / droits et démarches / à l'étranger/vous êtes frontalier suisse/ quelles-sont-vos-démarches.

-> **En Suisse**, vous pouvez vous affilier auprès d'une caisse d'assurance maladie soumise au régime légal suisse LAMal (Loi sur l'Assurance Maladie).

Le choix du système d'assurance maladie dépend des situations individuelles. Il est important de prendre du temps pour faire les calculs, d'autant plus que le choix de l'assurance de soins en Suisse et en France est irrévocable, excepté en cas de changement de statut juridique.

Compléter son assurance santé

A noter qu'avec le régime Suisse ou Français, il est conseillé de compléter le régime de base obligatoire par un contrat complémentaire facultatif communément appelé la complémentaire santé.



+ www.travailler-en-suisse.ch
www.frontaliers.org

à savoir

Simulateur de calcul de la prime CMU frontalier :
www.travailler-en-suisse.ch/cmu-frontaliers

Montant des primes LAMal :
www.priminfo.ch/praemien/praemien_eu/EU.pdf



Les impôts

Sur le plan fiscal, le travailleur frontalier désigne toute personne résidant en France, exerçant une activité lucrative salariée en Suisse, et rentrant quotidiennement à son lieu de résidence.

Toute personne qui se déclare sous le régime fiscal des travailleurs frontaliers (imposition au lieu de domicile) doit remettre à son employeur (au plus tard le 1^{er} janvier de l'année concernée) le **formulaire d'attestation de résidence visé** par le Centre des impôts français (en 2 exemplaires).

L'impôt payé sur les travailleurs frontaliers en Suisse dépendra principalement :

- du canton où est exercée l'activité professionnelle,
- du type d'activité (salariée ou indépendante),
- de l'activité du conjoint.

Les principaux cas

- Le salarié frontalier d'une entreprise suisse, travaillant à Genève et habitant en France (retour quotidien), **célibataire** = impôt payé dans le canton de Genève.
- Le salarié frontalier d'une entreprise suisse, travaillant à Genève et habitant en France (retour quotidien), **marié, dont le ou la conjointe travaille en France** = impôt payé à Genève pour les revenus issus de Suisse et impôt payé en France pour les revenus français.
- Le salarié frontalier d'une entreprise suisse, **travaillant dans un des cantons suivants** : Bâle ville, Bâle campagne, Berne, Jura, Neuchâtel, Soleure, Valais, Vaud, et habitant en France (retour quotidien) = impôt payé en France.
- Le salarié frontalier travaillant dans n'importe quel canton, et **rentrant 1 fois par semaine dans son pays** de résidence (frontalier semainier ayant

un logement en Suisse) = impôt payé en Suisse.

- Le **travailleur indépendant** frontalier ayant une activité professionnelle dans les cantons de Genève, Bâle ville, Bâle campagne, Berne, Jura, Neuchâtel, Soleure, Valais, Vaud = impôt payé en Suisse.

à savoir

Les travailleurs frontaliers habitant en France ont obligation de remplir une déclaration d'impôt en France, même s'ils sont imposés en Suisse.

Les travailleurs frontaliers imposés à la source dans le canton de Genève ont désormais la possibilité de déduire leur frais réels comme, par exemple, les frais kilométriques, les frais de repas, les cotisations d'assurance maladie, les intérêts d'emprunt, etc... auprès des impôts français.

Pour tous les autres frontaliers, une déclaration d'impôts en Suisse n'est pas obligatoire sauf pour la souscription d'un 3^{ème} pilier. Ce dernier est une prévoyance individuelle qui permet de constituer un capital complémentaire pour la retraite.



+ www.frontaliers.org

Groupement transfrontalier européen

Association des transfrontaliers franco-suisse
50 rue de Genève - BP 35
74103 Annemasse Cedex



La retraite

Si le travailleur frontalier a uniquement travaillé en Suisse, il dépendra de la retraite suisse, s'il a exercé en France et en Suisse, il touchera alors une pension de retraite en Suisse et en France.

La retraite en suisse comporte 3 piliers :

-> 1^{er} pilier : l'Assurance Vieillesse et Survivant (AVS)

Pour en bénéficier à taux plein, l'âge minimum est de 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes, si le frontalier a cotisé dès le 1^{er} janvier qui suit sa 20^e année.

Les cotisations à l'AVS sont payées pour moitié par l'employeur et pour moitié par l'employé (prélèvement direct sur le salaire).

www.ahv-iv.ch

-> 2^e pilier : la prévoyance professionnelle

C'est une forme de retraite par capitalisation (sous forme de fonds de pension). Elle est obligatoire (dans la très grande majorité des cas) et complète la rente de l'AVS afin que l'ensemble PP et AVS couvre environ 60 % du dernier salaire.

-> 3^e pilier : la prévoyance facultative ou individuelle

Un frontalier suisse peut décider de cotiser par lui-même pour sa retraite sous forme d'assurance-vie ou de compte d'épargne.

Il permet aux frontaliers imposés à la source de bénéficier d'une déduction d'impôts

à infos
+ www.bsv.admin.ch

Les banques

- Pour ouvrir un compte bancaire en Suisse, il faut présenter une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 ans et une copie du contrat de travail.

- Les comptes sont libellés en francs suisses et il n'y a généralement pas de montant minimum de dépôt pour ouvrir un compte.

- La tenue d'un compte courant est payante. En contrepartie, ce compte est rémunéré et il inclut le coût d'une carte de débit. L'argent est prélevé directement sur votre compte lorsque vous faites des retraits ou effectuez des paiements chez les commerçants.

- Les cartes de crédit sont facturées en plus et peuvent être prises dans un autre établissement que celui où vous possédez un compte. Elles sont assujetties à un dépôt de garantie.

Certaines banques proposent :

- des services qui permettent à l'employeur suisse de verser directement le salaire sur un compte français libellé en francs suisses.

- des packages pour les travailleurs frontaliers. N'hésitez pas à consulter les offres des banques suisses proposant de tels services.

à infos
+ www.frontalier.org
www.travailler-en-suisse.ch

à savoir

Les travailleurs frontaliers ont en général un compte dans une banque suisse sur lequel sera versé le salaire et un autre compte dans une banque française car les dépenses des travailleurs frontaliers se font principalement en euros.

La monnaie

- Les cartes de crédit internationales sont acceptées dans la majorité des magasins et pour les retraits auprès de la plupart des banques.

- Les espèces sont beaucoup plus couramment utilisées qu'en France.

- Les chèques sont extrêmement rares, les commerçants ne les acceptent pas.

La pratique est de régler les factures par virement postal ou bancaire.

Bien que la Suisse soit un pays limitrophe de la France, les achats effectués en Suisse se règlent en francs suisses et non en euros.



Le téléphone

-> Pour appeler de la France vers la Suisse, il faut avant tout composer l'indicatif du pays soit le 0041 et ensuite le numéro de téléphone fixe ou portable. Un numéro de téléphone suisse est composé de 7 chiffres.

-> Pour téléphoner de la Suisse vers la France, composer le 0033 plus le numéro de téléphone en enlevant le 0.

En Suisse, le téléphone portable s'appelle « le natel ».

Comme pour tout pays étranger, quand vous téléphonez en Suisse, le prix de vos communications sera plus élevé, vous serez surtaxé par votre opérateur.

Il existe des abonnements et des forfaits permettant d'obtenir des prix intéressants. Consultez directement les opérateurs et regardez les propositions de chacun.

pense-bête





mobilité logement

Se déplacer

Venir de la France vers la Suisse

-> **En avion** : Aéroport international de Genève

www.gva.ch/fr

-> **En train** : TGV Lyria à destination de Genève ou Lausanne

www.sncf.fr

-> **En voiture** : accès à Genève par l'A41

à savoir

Les autoroutes sont signalées sur des panneaux à fond vert et les nationales sur des panneaux à fond bleu.

Une « vignette » annuelle payante est obligatoire pour accéder aux autoroutes, possibilité de l'acheter au bureau de douane.



En zone transfrontalière

www.frontalier.org

rubrique Au quotidien/transports : possibilités de transport en commun en zone transfrontalière

à savoir

Fin 2017, une ligne ferroviaire de type RER : Cornavin Eaux Vives Annemasse (CEVA), reliera Genève et Annemasse toutes les 10 minutes.

www.cevaplus.info

Se déplacer en Suisse

www.cff.ch/home.html

chemins de fer fédéraux

www.tpg.ch

Transport Public de Genève (TPG)

www.t-l.ch

transport public de la région lausannoise

Voyager moins cher

www.covoiturage.lemann.org

www.covoiturage.cg74.fr

www.karzo.ch/fr

www.blablacar.fr

www.e-covoiturage.ch

Se loger

La location

www.travailler-en-suisse.ch/category/se-loger

informations sur l'accès à la propriété et sur la location : particularités et modalités d'accès, contrat de location aussi appelé « bail à loyer », fonctionnement de la garantie de loyer, pistes pour trouver une location ou colocation

www.anibis.ch

demandes et annonces de location

-> Rechercher un logement étudiant

....En Suisse romande

www.studenthome.ch

liste des foyers et résidences

www.sudents.ch

liste de locations et colocations pour étudiants

www.ensembleavecvoit.com

se loger gratuitement ou à loyer modéré en échange de services rendus déterminés par l'étudiant à l'accueillant

....Canton de Genève

Cité Universitaire de Genève

Avenue de Miremont 46

1206 Genève

Tél 0041 22 839 22 22

<http://cite-uni.unige.ch/fr>

brochure « Logements meublés pour jeunes à Genève »

Bureau des logements

Rue de Candolle 4

1211 Genève 4

Tél 0041 22 379 77 20

www.unige.ch/batiment/division/service-batiments

Foyer George Williams

Avenue de Ste-Clotilde 9

1205 Genève

Tél 0041 22 328 11 33

www.unionschretiennesgeneve.ch

www.frui.ch

résidence universitaire internationale

....Canton du Valais

Maison des Etudiants

Avenue Général Guisan 29

CP 472

3960 Sierre

Tél 0041 27 456 75 00

www.maisondesetudiants.ch

www.studenthome.ch/foyers-etudiants-valais.html

www.valais-familie.ch/N226968/familles-d-accueil-pour-etudiant-et-lyceens.html

<http://valais.epfl.ch/pratique>

....Canton de Vaud

Lausanne est une agglomération de 200 000 habitants. Malgré sa taille, elle ne possède pas de campus universitaire et la situation du logement est donc particulièrement difficile.

Université de Lausanne

Service des Affaires

Socio-Culturelles (SASC)

Unicentre

1015 Lausanne

Tél 0041 21 692 21 13

www.unil.ch

-> Rechercher une colocation

www.recherche-colocation.com

www.easywg.ch

www.sharehome.ch





les contacts en région

le réseau Information Jeunesse, frontalier en Haute-Savoie

L'Information Jeunesse est une mission d'intérêt public. Au nom de l'Etat, le ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative labellise les structures qui constituent le réseau information jeunesse.

Ci-dessous des adresses du réseau Information Jeunesse en Haute-Savoie frontalier à la Suisse.

Bureau Information Jeunesse (BIJ)

8 avenue St-François-de-Sales
74200 Thonon-les-Bains
Tél 04 50 26 22 23
bjj@ville-thonon.fr
<http://bjj.ville-thonon.fr>

Point information jeunesse (PIJ)

2 place Porte de France
74240 Gaillard
Tél 04 50 49 84 04
pjg@gaillard.fr
www.netvibes.com/gaillardpjg

Point information jeunesse (PIJ)

Espace EAC
Avenue du Stade
74140 Douvaine
Tél 04 50 35 62 29

Antenne information jeunesse

Place de la Gare
74890 Bons-en-Chablais
Tél 04 50 82 59 23
pjm@mjc-chablais.com
www.mjc-chablais.com
rubrique Point Info Jeune



à savoir

Retrouvez en ligne les adresses de nos lieux d'accueil Information Jeunesse près de chez vous :

- en Rhône-Alpes : www.crijrhonealpes.fr
- en Auvergne : www.info-jeunes.net



mes rendez-vous







les contacts en région

le réseau Eurodesk

Eurodesk est un réseau européen soutenu par la Commission européenne. Il a pour **mission d'informer tous les jeunes et les professionnels sur la mobilité en Europe**, sur les dispositifs et les programmes européens. Le réseau Eurodesk édite des publications, des expositions sur l'Europe et gère le Portail européen de la jeunesse de la Commission européenne.

<https://europa.eu/youth>

www.eurodesk.eu

Eurodesk propose un panorama des dispositifs facilitant la mobilité des jeunes en Europe

www.facebook.com/EurodeskFrance

Toute l'actualité sur la page Facebook d'Eurodesk France



+ d'infos par pays,
dispositifs et thèmes ?
Venez nous voir,
c'est gratuit !

Lyon (69)
Centre Régional Information
Jeunesse Rhone-Alpes
66 cours Charlemagne
Tél 04 72 77 00 66
international@crijhonealpes.fr

Clermont-Ferrand (63)
Espace Info Jeunes
5 rue St-Genès
Tél 04 73 92 30 50
espace.info.jeunes@orange.fr

Bourg-en-Bresse (01)
Bureau Information Jeunesse
8 boulevard de Brou
Tél 04 74 24 44 46
bij@mife01.org

Vichy (03)
Point Information Jeunesse
9 place de l'Hôtel de Ville
Tél 04 70 31 05 27
pj@vichy-valallier.fr

Vienne (38)
Bureau Information Jeunesse
2 cours Brillier
Tél 04 74 78 31 73
bij@mairie-vienne.fr



Eurodesk en Suisse
www.eurodesk.ch

Puy-en-Velay (43)
Point Information Jeunesse
2 rue Pierret
Tél 04 71 04 04 46
pjduvelay@gmail.com

Chambéry (73)
Bureau Information Jeunesse
9 place de la Gare
Tél 04 79 62 66 87
estelleherbe@mlchambery.org

Annecy (74)
Bureau Information Jeunesse
Centre Bonlieu
Tél 04 50 33 87 40
infojeunes@ville-annecy.fr

Thonon-les-Bains (74)
Bureau Information Jeunesse
8 avenue St-François-de-Sales
Tél 04 50 26 22 23
bij@ville-thonon.fr

CRIJ
RHÔNE-ALPES

eurodesk

L'international vous paraît loin ?



Commencez par nous...
Vous serez plus prêts !

Posez vos questions **par e-mail** au Service International du CRIJ :

international@crijhonealpes.fr

Réponses par e-mail, téléphone ou entretien individuel.

le guide destination Suisse

cantons de Genève, Valais & Vaud

INFORMATION JEUNESSE



Ce guide, édition 2016/2017, est une publication rédigée par 5 structures Information Jeunesse : BIJ de Thonon-les-Bains, PIJ de Douvaine, PIJ de Gaillard, antenne IJ de Bon-en-Chablais et CRIJ Rhône-Alpes.



eurodesk Ce document a été réalisé en collaboration avec le réseau Information Jeunesse européen Eurodesk. Les informations qu'il contient s'adressent aux ressortissants de l'Union européenne et n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

Direction de publication : Isabelle Kuntz

Comité de rédaction : Muriel Gallon, Candice Jargeais, Laure Légier, Laure Terra et Mirya Duran

Réalisation graphique : Sara Cerf

Impression et façonnage : Imprimerie Chirat

744 rue de Ste-Colombe • 42540 St-Just-la-Pendue • www.imp-chirat.fr

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

Attribution - Pas d'utilisation commerciale 3.0 France (CC BY-NC 3.0 FR)

Suivant une licence proposée par Creative Commons, nous mettons la rédaction de cette publication à disposition du public, à l'exclusion des images et photos.

Dépôt légal : Novembre 2016 - ISSN 11-69-9469



CRIJ
RHÔNE-ALPES

66 cours Charlemagne, Lyon 2^{ème}
Tél 04 72 77 00 66
crijlyon@crijrhonealpes.fr



europdesk



**POUR PARTIR EN EUROPE,
COMMENCEZ PAR
NOUS RENCONTRER**

ÉTUDES

EMPLOI

VOLONTARIAT

STAGES

PROJETS

ÉCHANGES

Un réseau près de chez vous
www.europdesk.eu



Erasmus+



PORTAIL EUROPÉEN DE LA JEUNESSE



europa.eu/youth